



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU MARDI 17 JUIN 2025

AFFAIRE N° 09-20250617

**AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 –
BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DE LA CASUD**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept du mois de juin à neuf heures et quinze minutes, en application des articles L.2121-7, L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^e km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 11 juin 2025, sous la présidence de Monsieur HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 03-20250617, puis de l'affaire n° 11 à l'affaire n° 26-20250617 et de l'affaire n° 28 à l'affaire n° 53-20250617) puis de celle de Monsieur VALY Bachil, 1^{er} Vice-Président (de l'affaire n° 04 à l'affaire n° 09-20250617) et de celle de Madame COURTOIS Vanessa, 3^e Vice-Présidente (à l'affaire n° 10-20250617 ainsi qu'à l'affaire n° 27-20250617).

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 32

Absents représentés : 11

Absents : 05

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

HOARAU Jacquet, THIEN AH KOON Patrice (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 29-20250617), GASTRIN Albert, TURPIN Catherine, MAUNIER Daniel, ROBERT Evelyne, PAYET-TURPIN Francemay, THERINCOURT Jean-Pierre, BLARD Régine, DIJOUX-RIVIERE Mimose, DOMITILE Noëline, FONTAINE Henri, FONTAINE Véronique, GENGE Jack, GONTHIER Charles Emile, LEBON Jean Richard, MONDON Laurence, ROMANO Augustine, TECHER Doris.

BASSIRE Nathalie.

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Henri Claude, JAVELLE Blanche Reine, MUSSARD Harry, LEICHNIG Stéphanie, LEVENEUR Inelda (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 53-20250617 hormis l'affaire n° 46-20250617), MUSSARD Rose Andrée.

GUEZELLO Alin, LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil (de l'affaire n° 01 à l'affaire n° 33-20250617), GROSSET-PARIS Isabelle.

LAFOSSE Camille.

- Commune de Saint-Philippe -

RIVIERE Olivier, COURTOIS Vanessa.

ETAIENT REPRESENTES (PROCURATION)

- Commune du Tampon -

PICARDO Bernard représenté par GASTRIN Albert, THIEN AH KOON Patrice représenté par HOARAU Jacquet (de l'affaire n° 30 à l'affaire n° 53-20250617).

BENARD Monique représentée par BLARD Régine, SOUBAYA Josian représenté par MONDON Laurence, FONTAINE Gilles représenté par BASSIRE Nathalie.

- Commune de Saint-Joseph -

LEBRETON Patrick représenté par HUET Henri Claude, HOAREAU Sylvain représenté par MUSSARD Harry, KBIDI Emeline représentée par MUSSARD Rose Andrée, LANDRY Christian représenté par JAVELLE Blanche Reine, FULBERT GERARD Gilberte représentée par LEICHNIG Stéphanie, HUET Marie-Josée représentée par LEVENEUR Inelda.

BENARD Clairette Fabienne représentée par LEBON Louis Jeannot.

- Commune de l'Entre-Deux -

VALY Bachil représenté par GROSSET-PARIS Isabelle (de l'affaire n° 34 à l'affaire n° 53-20250617).

ETAIENT ABSENTS

- Commune de Saint-Joseph -

HUET Mathieu, LEJOYEUX Marie Andrée, LEBON David, VIENNE Axel, LEVENEUR Inelda et HUET Marie-Josée (à l'affaire n° 46-20250617).

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, conformément aux règles de quorum, le Président ouvre la séance. En application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination d'un ou de plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. A l'unanimité, Madame MONDON Laurence a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

AFFAIRE N° 09-20250617

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024 – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES DE LA CASUD

Le Président rappelle qu'en application de l'article L2311-5 du code général des collectivités territoriales, les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par l'assemblée après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

L'examen des comptes de clôture de l'année 2024 au cours de cette séance communautaire a permis d'arrêter les résultats définitifs 2024 pour chacun des budgets de la CASUD qui se présentent avec les indicateurs suivants :

1) Le résultat définitif de fonctionnement 2024 à affecter

BUDGET	Résultat de Fonctionnement 2024 à affecter
Budget Principal	15 119 530,70
Budget Annexe Eau	2 698 399,92
Budget Annexe Assainissement Collectif	2 307 470,19
Budget Annexe Assainissement non Collectif	- 46 203,49
Budget Annexe transport	747 348,48
TOTAL	20 826 545,80

2) Le besoin de financement 2024 à couvrir (investissement)

BUDGET	Solde investisseme nt 2024 (1)	Restes à réaliser 2024 nets (2)	Résultats 2024 (1)+(2)	Besoin de financement à couvrir (si résultat -)
Budget Principal.	- 5 545 318,68	+ 3 539 889,90	- 2 005 428,78	2 005 428,78
Budget Annexe Eau.	- 56 517,19	+ 1 041 296,39	+ 984 779,20	0
Budget Annexe Assainissement Collectif	- 1 474 433,10	- 142 585,35	- 1 617 018,45	1 617 018,45
Budget Annexe Assainissement non Collectif	+ 25 346,87	0	+ 25 346,87	0
Budget Annexe transport	+ 926 349,17	- 30 382,34	+ 895 966,83	0
TOTAL	- 6 124 572,93	4 408 218,60	- 1 716 354,33	3 622 447,23

3) Affectation du résultat de fonctionnement 2024

Le résultat de fonctionnement de chaque budget doit être affecté en priorité :

- à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement (compte 1068) ;
- pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, en excédent de fonctionnement reporté (compte 002) ou en une dotation complémentaire en section d'investissement (compte 1068).

Aussi, conformément à la réglementation en vigueur, l'affectation des résultats de fonctionnement de l'année 2024 du Budget Principal et des budgets annexes se présenterait de la manière suivante :

Budget	Résultat fonctionnement 2024 à affecter	Affectation au Budget 2025		
		Fonctionnement Dépenses (compte 002)	Fonctionnement Recettes (compte 002)	Investissement Recettes (compte 1068)
Budget Principal.	15 119 530,70	0	13 114 101,92	2 005 428,78
Budget Annexe Eau.	2 698 399,92	0	2 698 399,92	0
Budget Annexe Assainissement Collectif	2 307 470,19	0	690 451,74	1 617 018,45
Budget Annexe Assainissement non Collectif	- 46 203,49	46 203,49	0	0
Budget Annexe transport	747 348,48	0	747 348,48	0
TOTAL	20 826 545,80	46 203,49	17 250 302,06	3 622 447,23

Vu les instructions comptables M57 et M4, applicables au budget principal et aux budgets annexes,

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver l'affectation des résultats de fonctionnement 2024 du budget principal et des budgets annexes,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Conformément aux dispositions du CGCT, le Président ne participant pas au vote du Compte Financier Unique et l'Assemblée ayant élu comme président de séance le 1^{er} Vice-Président,

Le Conseil,

Après en avoir délibéré à la majorité des suffrages exprimés (8 abstentions : Mme BASSIRE Nathalie, M. FONTAINE Gilles, Mme MUSSARD Rose Andrée, Mme KBIDI Emeline, Mme LEVENEUR Inelda, Mme HUET Marie-Josée, Mme JAVELLE Blanche Reine, M. LANDRY Christian),

- **approuve l'affectation des résultats de fonctionnement 2024 du budget principal et des budgets annexes,**
- **autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,**

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 08

Contre : 00

Pour : 35

POUR EXTRAIT CONFORME,
La Secrétaire de séance,



Laurence MONDON

Le Président de séance,
Le 1^{er} Vice-Président,



Bachil VALY

Date de mise en ligne sur le site Internet de la CASUD : 25/06/2025